

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
SOMME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MORISEL**

Séance du mercredi 27 février 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 20/02/2025

Date d'affichage : 06/03/2025

N° Délibération : 06/02/2025

Présents : Mme Chrystèle CATEL ; MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Jérémy DEVOS, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Gabriel LEFEVRE, Marino PEGORARO, Michel VAN DE VELDE.

Absents excusés : Mmes Ophélie COUZEREAU représentée par Gabriel LEFEVRE, Claire DACHICOURT non représentée, M. Hervé PROYART représenté par Michel VAN DE VELDE, M. Vincent RETOURNÉ représenté par Chrystèle CATEL.

Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

Secrétaire de séance : M. Christian BOULOGNE est nommé secrétaire de séance.

DEL N°06-02-2025 Contrats d'assurance des risques statutaires

Le Maire expose :

- Le Centre de Gestion offre à ses collectivités et établissements publics affiliés l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en matière de protection sociale en mutualisant les risques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 12 voix pour :

- **charge** le Centre de Gestion de négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2030.

S'agissant d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, au terme de la consultation, la collectivité aura la faculté de ne pas adhérer à ce nouveau contrat.

Ce contrat couvrira tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité-paternité-adoption

- Agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. :

Accident du travail, maladie professionnelle, grave maladie, maladie ordinaire, maternité-paternité-adoption

Et aura les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 5 ans à effet au 01/01/2026

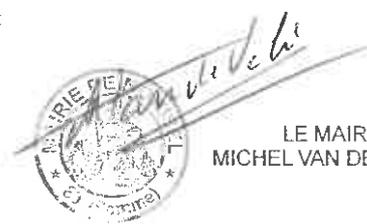
Régime du contrat : capitalisation

Nombre d'agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. recensés au 31/12/24 : 1 agent

Nombre d'agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. recensés au 31/12/24 : 1 agent

Le secrétaire de séance

Christian BOULOGNE



LE MAIRE
MICHEL VAN DE VELDE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

-Pour extrait conforme, Morisel, le 03 mars 2025.

-Transmis au représentant de l'État et publié le : 06 mars 2025.